



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU VENDREDI 09 MARS 2018**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 28 Février 2018
Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre d'élus présents pour ce point : 12

Extrait n° BC-03-2018/031

Objet : Signature d'une convention globale CAP Nord Martinique, CCI Martinique

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Belfort BIROTA, Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS.

Arrivés en cours de séance : Joachim BOUQUETY, Lucien SALIBER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Gilbert COUTURIER, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe votée en 2015 qui a transféré à CAP Nord de nouvelles compétences principalement en matière de Développement économique telles que : les aides à l'immobilier d'entreprise, la gestion des ZAE, la politique locale du commerce et le Tourisme ;

Considérant que la CCI Martinique et CAP Nord Martinique travaillent depuis plusieurs années pour le développement du Nord (Revitalisation économique des centres bourgs, LEADER+...);

Considérant que la loi susvisée a conduit la Collectivité à professionnaliser cette démarche partenariale par un conventionnement entre les deux institutions ;

Considérant que le projet de convention pluri annuelle qui est proposé a pour ambition de faire CAP Nord et la CCI travailler à une stratégie de développement économique partagée pour le territoire Nord ;

Considérant que la convention permettra de développer une intelligence collective, notamment en termes de mutualisation des ressources humaines et d'ingénierie financière des projets et actions et qu'elle fixera les thématiques de travail en commun ainsi que les méthodes permettant d'y parvenir ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver la convention globale pluriannuelle entre CAP Nord et la CCIM.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer cette convention dans sa forme définitive.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 06/05/2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

